

Conduite En Sécurité (CACES ou autorisation de conduite) des engins de chantier.

(Recommandation R 482A, de la CNAMTS)



Objectif(s) :

Conduire en sécurité et entretenir (maintenance de premier niveau) un engin de chantier, conformément à la recommandation CNAMTS R 482A.

Références réglementaires :

- Article R.4323-55 du Code du travail Formation des conducteurs d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage de charges ou de personnes
- Article R.4323-56 du Code du travail Autorisation de conduite pour certaines catégories d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage de charges ou de personnes
- Arrêté du 2 décembre 1998 Relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des appareils de levage de charges ou de personnes
- Circulaire DRT 99/7 du 15 juin 1999 Sur l'application du décret 98-1084 du 2 décembre 1998 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et aux prescriptions techniques auxquelles est subordonnée l'utilisation des équipements de travail http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_1890.pdf
- Décret n°2015-172 du 13 février 2015 Relatif au socle de connaissances et de compétences professionnelles
- Arrêté du 1er mars 2004 Relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage
- Recommandation R 482A de la CNAMTS
- Recommandations INRS.

Programme théorique :

- A - Connaissances générales
- B - Technologie des engins de chantier
- C - Les principaux types d'engins de chantier - Les catégories de CACES®
- D - Règles de circulation applicables aux engins de chantier
- E - Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- F - Exploitation des engins de chantier
- G - Vérifications d'usage des engins de chantier

Programme pratique :

- A - Prise de poste et vérification
- B - Conduite et manœuvres
- C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance